

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 40
Procurations : 4
Votants : 44
Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

Secrétaire de séance : Joël BOYER

Absents : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNSLAGER

En présence des suppléants non votants : JP MARRON.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Saint-Etienne-De-Boulogne - Travaux de voirie communale à Saint-Etienne-de-Boulogne.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne relatif aux travaux de voirie communale à Saint-Etienne-de-Boulogne ;

Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 22 février 2022 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne des travaux de voirie communale, avec la réalisation d'enrobés à chaux parking du village, route d'Auriolles et le moulin des Amblards.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 8 399 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 16 798 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 8 399 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne de 43 797 € dont le solde disponible avant ce dossier est de 36 051.54 €, (le solde sur enveloppe de la commune suite à ce dossier s'établit à 27 652.54 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 8 399 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune de St-Etienne-de-Boulogne pour financer les travaux de voirie communale ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne initialement de 43 797.00 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 16 mars 2022
Le Président, Max TOURVIELHE

